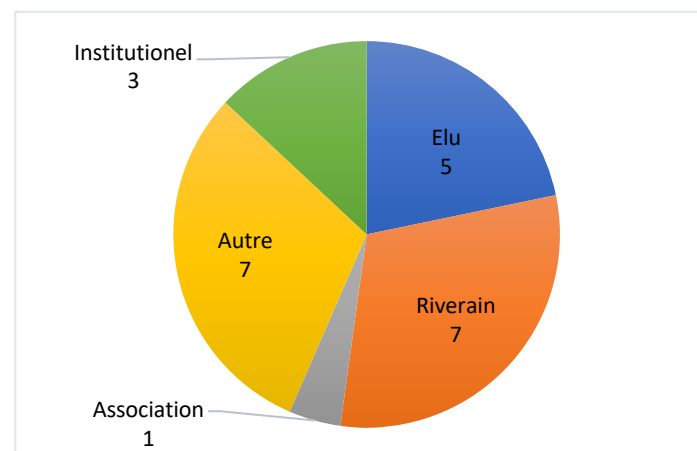


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

- 23 CONTRIBUTEURS SOIT 2,35% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
24/11/2020 21h11				Recevoir régulièrement, au sein de la SNCF, des associations et institutions pouvant pour la limitation ou l'interdiction des poisons phytosanitaires, afin de bénéficier de leurs conseils actualisés et expériences.
25/11/2020 04h11		Assurer l'information des communes traversées sur le report ou le maintien d'opérations phytosanitaires programmées du fait d'aléas climatiques . Comment dépasser l'information des seules communes pour atteindre jusqu'aux riverains, agriculteurs, etc. Mise en place d'alertes ?	SNCF qui se veut leader ferroviaire se doit d'être aussi leader en matière de prévention phytosanitaire compte tenu de son emprise nationale de km de lignes et donc de populations concernées	Privilégier toutes les formes d'information de proximité et d'accès aux informations efficaces

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
26/11/2020 17h11			Le glyphosate doit impérativement être interdit... Nous devons impérativement nos insectes..	
28/11/2020 12h11		Adresser, une fois par an, aux communes traversées par le réseau ferré national un mail pour les informer de la mise à disposition des programmes de traitement n'est pas suffisant. Il faudrait les alerter à chaque opération de manière à ce que les riverains soient mis au courant régulièrement.	Rien n'est mentionné en terme de distance de pulvérisation par rapports aux zones de captages d'eau potable et aux ruisseaux, la distance est-elle aussi de 10 m? L'item 1 de ce questionnaire n'est pas assez ambitieux. 10 m me semble une distance dérisoire en cas de vent. 100 m voir 1 km me semblerait plus acceptable/ambitieux. Idem pour l'item 2. S'engager n'engage à rien comme on peut le voir avec la ré-autorisation ponctuelle du glyphosate accordée par le gouvernement cette année pour la filière de l'agriculture. L'item 2 de ce questionnaire devrait donc être "Ne plus utiliser de glyphosate fin 2021". Dans ce cas, je cocherais la case!	
30/11/2020 14h11			Se qui serai pas mal de ne plus utilisé de désherbant chimique	
04/12/2020 17h12			En cas de modifications du calendrier à cause des conditions météorologique, il est impératif de communiquer les nouvelles dates, à tous les niveaux.	
05/12/2020 08h12			Faire en sorte que chaque riverain puisse choisir de traiter lui-même la tête de talus le long de sa parcelle. Ce que je fais depuis plusieurs années le long de la Parcelle 2898 - Feuille 000 B 01 - Commune : TOULENNE (33)	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
05/12/2020 10h12		<p>Informer régulièrement les collectivités, services de l'Etat et le grand public des "progrès" effectués en matière d'allègement de toutes les formes d'interventions nuisibles à l'écosystème.</p> <p>Il ne serait pas inutile qu'une plateforme informative commune, mise en oeuvre par l'Etat, permette d'appréhender TOUTES les interventions biocides majeures, qu'elles soient menées par SNCF réseau, par les agriculteurs ou les communes. Ces propositions sont insuffisantes. Les informations devraient être accessibles du grand public comme des collectivités facilement et de multiples façons.</p>	<p>Il ne s'agit pas de réduire l'usage des produits dits "phytosanitaires" mais d'y renoncer.</p> <p>Il ne s'agit pas seulement de s'engager à ne plus utiliser de glyphosate mais de ne plus employer ni glyphosate ni aucun produit chimique de substitution. Il doit y avoir, dans le respect des impératifs de fonctionnement du réseau ferré, une protection maximale des habitats naturels, des espèces végétales et animales, des continuités écologiques que constitue le réseau ferroviaire et ses abords.</p> <p>Les progrès en la matière doivent faire l'objet d'un suivi naturaliste.</p>	<p>Le développement d'un dialogue réel et d'une vraie mutation des moyens mis en oeuvre pour les traitements "phytosanitaires" s'impose pour éviter de fâcheux recours juridiques. Dans ce domaine, il semble que l'on parte de zéro. Les perspectives sont donc larges...</p>
05/12/2020 10h12		<p>Un affichage en gare des zones traitées/non traitées, du calendrier, des méthodes et produits.</p>		
10/12/2020 04h12		<p>Informations directement dans les communes pour rendre plus robuste les informations et leur cheminement</p>	<p>Utiliser un plus gros périmètre non traité autour des écoles ou des ZNT Informer sur le temps où le produit utilisé est encore volatil et susceptible d'être respiré par la faune et les habitants</p>	
20/12/2020 10h12	<p>Rétablissement d'une ligne directe Bordeaux/Lyon, sans passer par Paris...via Limoges par exemple...</p>			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
06/01/2021 21h01	Ce n'est pas très méritant d'arrêter les produits classés H340, H350 et H360 ... ils sont totalement interdits depuis le règlement européen 1107/2009 et les dernières autorisations expiraient en 2019. Vous appliquez donc la loi. C'est bien.	La proposition "fournir les informations sur les produits utilisés" est essentielle. Bravo de l'avoir incluse. Le monde agricole de son côté la refuse fermement.	La ZNT de 10 m est bien faible. Elle n'est acceptable que si les produits utilisés sont classés biocontrôle et en tous cas, pas CMR	